

GUIDE PARENTS

à VERSAILLES



**Guide gratuit préparé par Ensemble Vivons Versailles Association,
Association pour l'engagement citoyen local**

ensemblevivonsversailles-asso.fr

ensemblevivonsversailles.asso@gmail.com

**Votre enfant a des besoins spécifiques
ou des difficultés à l'école ou au collège ?
Voici quelques pistes...**

ensemblevivonsversailles-asso.fr
ensemblevivonsversailles.asso@gmail.com

Table des Matières

| | |
|--|---|
| Pourquoi ce guide ? | 1 |
| Quand s'inquiéter ?..... | 2 |
| Troubles dys, HPI ... de quoi s'agit-il ? | 3 |
| Quels dispositifs à l'école et au collège ? | 4 |
| D'autres aides à Versailles : espaces écoute et CLAS ? | 6 |
| Quelques conseils de parents | 7 |
| Des exemples d'aménagements scolaires | 8 |
| Pour aller plus loin | 9 |



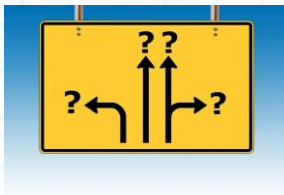
Pourquoi ce guide ?

Quand s'inquiéter ?



Chaque année, environ 8000 enfants naissent avec un trouble, un handicap, une pathologie... **Les parents sont les premiers experts de leurs enfants**, leurs inquiétudes doivent être prises en compte avec toute l'attention nécessaire ! Mais pas facile de savoir quand il faut vraiment agir. **Vous trouverez dans ce guide quelques questions à se poser.**

Vers quels dispositifs se tourner ?



Pour les élèves en difficulté ou qui ont des besoins spécifiques - difficultés scolaires, troubles "dys", handicap, haut potentiel...- **de nombreuses aides existent** à Versailles ou sur Internet ; **mais elles sont parfois méconnues.** Vous trouverez **dans ce guide un récapitulatif des principaux dispositifs existants**, des contacts, des textes de référence.

Des conseils de parents



Face aux difficultés des enfants, les diagnostics et les solutions sont souvent découverts bien tardivement après des années d'errance, des consultations de spécialiste en spécialiste. **Pouvoir échanger avec d'autres familles** sur le quotidien, les difficultés rencontrées mais aussi les bonnes adresses et « les bons tuyaux » **permet de gagner du temps et de l'énergie !**

ensemblevivonsversailles-asso.fr

ensemblevivonsversailles.asso@gmail.com

Quand s'inquiéter ?

Des nombreux signes possibles

Des signes peuvent vous inquiéter concernant votre enfant. Le premier réflexe est d'en parler au médecin qui connaît bien votre enfant (médecin traitant ou pédiatre) et de **vérifier la vue et l'audition**. Mieux vaut s'inquiéter trop tôt ou « pour rien » que très tard, tout en évitant de tomber dans l'excès de consultations de nombreux spécialistes pour avoir plusieurs avis.

« Vous, parents, êtes les premiers experts de votre enfant, connaisseurs de ses forces et faiblesses ... mais restez à l'écoute ! »

Quelques signes qui peuvent alerter dès les premières années :

- il ne vous regarde pas, il ne pointe pas du doigt, il ne se retourne pas quand vous l'appellez
- la motricité paraît compliquée pour lui, il a des difficultés pour imiter, pour accéder au jeu symbolique, à l'imagination
- il a peur du bruit, se bouche les oreilles, se frotte au sol, se balance.

Puis à l'école élémentaire :

- il a toujours peur d'aller à l'école, il pleure ou veut rester à la maison, il a régulièrement mal au ventre
- il a des difficultés pour écrire, pour suivre une lecture, pour comprendre un texte, pour mémoriser (comme une table de multiplication, une poésie), il confond des lettres et/ou des chiffres
- il est fatigable, n'arrive pas à s'organiser
- il a du mal à se faire des amis, ou ne se sent pas intégré

Cette liste n'est pas exhaustive, mais faites-vous confiance : si vous vous inquiétez ou si un enseignant s'interroge, mieux vaut en parler.

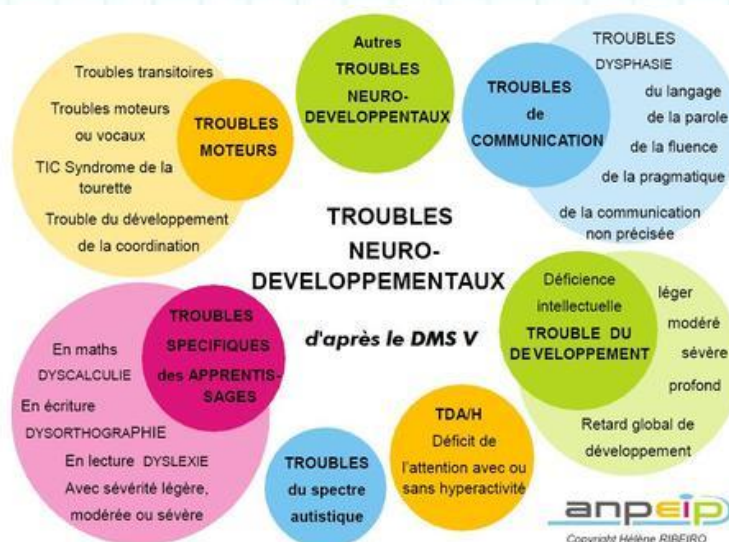


Troubles dys, HPI... de quoi s'agit-il ?

Trouver l'origine du problème

Mettre un mot sur une difficulté, avec l'aide d'un enseignant, d'un médecin, d'un orthophoniste ou d'un psychologue est souvent le premier pas vers des solutions adaptées... encore faut-il les comprendre ces mots ! Au-delà des difficultés passagères, outre les déficiences visuelles, auditives ou les différents types de handicap, vous entendrez peut-être parler de troubles « dys » ou d'enfants HPI / EIP : de quoi parle-t-on ?

- **Dyslexie** : Trouble spécifique persistant de l'apprentissage de la lecture, problèmes de compréhension.
- **Dyscalculie** : Dysfonctionnement dans les domaines de la logique, de la construction des nombres, de l'utilisation des outils mathématiques.
- **Dyspraxies** : Difficultés à réaliser des mouvements volontaires coordonnés.
- **Dysgraphie** : Trouble persistant du langage écrit affectant le geste graphique et l'aspect formel de l'écriture, entraînant crispation, crampes...
- **Enfants à haut potentiel intellectuel (HPI)** ou élève intellectuellement précoce (EIP), "surdoué", ils représentent de 2 à 5 % des élèves.



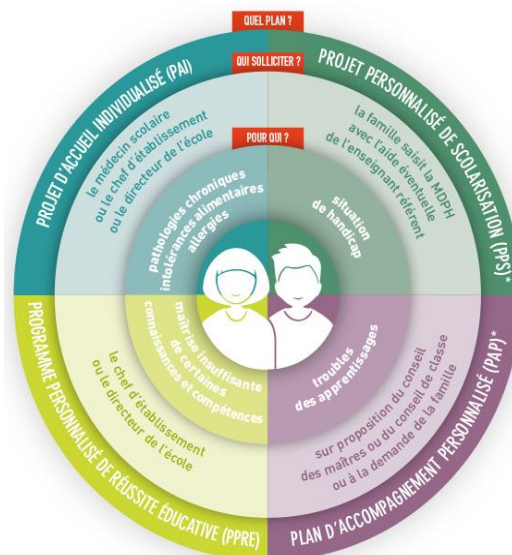
Quels dispositifs d'aide à l'école et au collège ?

L'école inclusive : PPRE, PAP, PPS, PAI

L'établissement de votre enfant peut mettre en place un « projet » d'accompagnement pour s'adapter au mieux à ses besoins et ainsi l'aider à progresser.

- **Qui initie le projet ?** Soit vous, soit l'établissement (cf schéma).
- **Qui est impliqué ?** Il est important d'être en accord sur ce qui est le mieux pour votre enfant avec l'équipe de l'établissement et que les professionnels de santé de votre enfant puissent également être actifs dans ce projet.
- **Comment ?** Vous pouvez solliciter une première réunion d'équipe éducative pour que le projet de votre enfant soit établi au plus près de ses besoins. Cette réunion rassemblera les enseignants, le directeur (à l'école), le corps médical et paramédical, les membres du Réseau d'Aide (enseignant spécialisé et psychologue scolaire).
- Informations officielles :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/41/0/ecole_inclusive_dossier_extrait_QPPQ_376117_378410.pdf



(*Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.



Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) : il peut être proposé quand **des difficultés scolaires apparaissent** afin d'éviter à l'élève de décrocher, lui permettre de reprendre confiance C'est un contrat entre enseignants, parents et enfant. Il peut être renouvelé plusieurs fois. Le PPRE passerelle suit l'élève entre école et collège.



Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) : c'est un dispositif d'accompagnement pour les élèves qui ont des troubles d'apprentissage et dont les besoins de l'enfant réclament des aménagements et adaptations spécifiques. Les troubles d'apprentissages sont mis en évidence par **les professionnels de santé** qui entourent votre enfant (avec à l'appui des bilans). Le PAP sera validé par le **médecin scolaire**.



Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) : Les aménagements pédagogiques mis en place avec un PAP ne suffisent pas pour répondre aux besoins de votre enfant, votre enfant est **en situation de handicap vis-à-vis de ses apprentissages**. Vous pouvez saisir la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) avec l'aide la référente MDPH (l'établissement de votre enfant vous donnera les coordonnées).



Projet d'Accueil individualisé (PAI) : C'est un document qui permet de répertorier les traitements médicaux, régimes médicaux, aménagements d'horaires pour les élèves qui ont des **troubles de santé** sur une longue durée.

Retrouvez un dossier complet sur :

<https://blog.lexidys.com/2019/06/12/pai-pps-pap-ppre-quel-plan-pour-qui/>

ensemblevivonsversailles-asso.fr

ensemblevivonsversailles.asso@gmail.com

D'autres aides à Versailles : Espace parents, CLAS

La mairie de Versailles a mis en place plusieurs types de soutien aux familles et vous pouvez contacter la Direction de l'Éducation au 01 30 97 84 78.

<https://www.versailles.fr/ma-ville/solidarites-et-sante/vie-familiale/soutien-aux-familles/>

L'espace Parents et le PAEJ

L'Espace parents CCAS est un lieu d'écoute et de soutien aux parents qui ont des interrogations, des difficultés autour de leurs rôles parentaux et de la place de chacun au sein de la famille.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes pour les jeunes de 10 à 25 ans est un lieu d'écoute, d'échange, de soutien psychologique et d'orientation.



Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Ce dispositif national proposé à Versailles vise à soutenir les enfants et leurs parents, en lien avec les enseignants. **Les élèves sont accueillis le soir après l'école, par petit groupes, dans une maison de quartier.** Un accompagnateur formé anime pendant environ 1h30 une séance pour de l'aide dans l'organisation du travail personnel et pour des activités variées. Les familles peuvent adhérer au CLAS à tout moment dans l'année. Ce dispositif est gratuit (sauf activité spécifique).

http://www.caf.fr/sites/default/files/06032017GuideClas_GP_hd.pdf



Quelques conseils de parents

Conseils généraux

- **Suivez votre intuition** concernant votre enfant, les parents, nous le rappelons sont les premiers experts de leur enfant ... mais si un enseignant ou un professionnel de santé vous alerte, **mieux vaut s'interroger** et échanger avec d'autres professionnels (directeur d'établissement, autre enseignant, votre médecin traitant ...).
- **Prenez l'initiative des discussions**, soyez insistant jusqu'à ce que des résultats probants soient obtenus, **communiquez régulièrement** avec toutes les personnes qui accompagnent votre enfant.
- Au collège, contactez le professeur principal mais aussi les autres professeurs pour vous **assurer que les informations sont bien connues par tous. Le principal du collège est aussi un acteur clé pour faire en sorte que les projets soient suivis d'année en année.**
- **A chaque rentrée scolaire**, nous vous conseillons de vérifier que la passation d'informations a bien été faite (en contactant avec le chef d'établissement par email ou rendez-vous).
- N'hésitez pas à vous tourner vers les associations de parents ou associations spécialisées, c'est important de **pouvoir échanger avec d'autres familles** sur le quotidien, les difficultés rencontrées mais aussi les « les bons tuyaux ».

Pour les demandes auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

- Faire une demande à la MDPH permet de reconnaître que votre enfant connaît **un handicap dans ses apprentissages** et d'avoir des projets adéquats.
- Lorsque vous faites une demande auprès de la MDPH, nous vous conseillons d'envoyer votre dossier avec accusé de réception, **de toujours garder une copie du dossier envoyé.**
- Si un enseignant refuse de mettre en place les aménagements de votre enfant, contacter par mail votre référent MDPH ainsi que le service d'inspection ASH, et celui de votre circonscription de l'académie de Versailles.
- Concernant le passage à la CDAPH, nous vous conseillons de demander à être présent.

ensemblevivonsversailles-asso.fr

ensemblevivonsversailles.asso@gmail.com

ensemblevivonsversailles-asso.fr

ensemblevivonsversailles.asso@gmail.com

Des exemples d'aménagements scolaires

Exemples d'adaptations pédagogiques qui peuvent être demandées pour le PPS ou PAP :

- dictée à l'adulte (qui écrit à la place de l'élève), textes à trous, questionnaires à choix multiple, photocopies
- consignes claires, simples, visuelles (images), en évitant d'avoir à effectuer deux tâches en même temps
- stylos, matériels adaptés, matériel de numération, ordinateur, souris, clavier (matériel fourni par l'éducation nationale)
- dispenses de certains cours, tiers temps pour les examens et évaluations
- un Assistant de Vie scolaire (AVS) qui pourra être nommé pour accompagner un enfant (objectifs et nombre d'heures selon les cas).

Tous les dispositifs doivent être écrits en fonction des besoins de l'enfant, ce sont des projets personnalisés.

Exemple d'aménagements pour un PPRE

Pour des troubles de l'attention, on pourra placer l'élève plutôt devant (ou parfois derrière car cela évite d'avoir envie de se retourner pour voir les autres), au voisinage d'un camarade calme, réduire au maximum les sources de distraction (matériel à portée de main mais seulement le strict nécessaire), donner un plan du cours, le recentrer dès qu'il se disperse. **Le cas par cas est clé.**



Pour aller plus loin...

Handicap - Troubles du spectre autistique



<https://www.unapei.org>

<https://adapei78.com>

<https://www.autismeinfoservice.fr->

<http://www.tamis-autisme.org>

<https://www.craif.org>

Troubles « dys » - Précocité intellectuelle



<https://www.ffdys.com/troubles-dys>

<http://dyspraxie.info>

<https://www.france-assos-sante.org>

<http://www.anpeip.org>

<https://www.enfantsprecoces.info/afep-association-francaise-des-enfants-precoces>

Déficiences visuelles ou auditives



<https://www.unadev.com>

<https://www.anpsa.fr/reseau/associations-pour-deficients-visuelles>

<https://www.avh.asso.fr/fr>

ensemblevivonsversailles-asso.fr

ensemblevivonsversailles.asso@gmail.com



Qui sommes-nous ?

L'association EVVA (Ensemble Vivons Versailles Association) a été créée en Mai 2020 avec un objectif : **permettre l'engagement citoyen local** à Versailles et dans les communes de Versailles Grand Parc pour contribuer à rendre la ville de Versailles plus inclusive et solidaire, résiliente face au changement climatique et au défi des pollutions de tous ordres, attractive et rayonnante.

- **Notre démarche** : mener des projets concrets avec d'autres associations et acteurs de Versailles et VGP en mettant en lumière ce qui existe déjà
- **Nos axes de travail** : des réflexions et des actions pour les différents domaines de la vie quotidienne - éducation, environnement, solidarité et santé, emploi, culture, sport, inclusion, égalité femmes-hommes...

Ce guide a été réalisé sous la direction d'Emmanuelle BROQUARD-LELAIDIER, avec le concours de Carole FILLEUR, Fabrice DABLIN et Catherine DUMAS.

Nous remercions vivement nos contributeurs et relecteurs : Mme GASTE-LACOUR (Orthophoniste), Mme AMIRI (Directrice de la maison de quartier Notre-Dame), M WILLARD (représentant de parents UNAAPE), Mme GUIMBERTEAU (Directrice de l'école élémentaire Marcel LAFITAN).

Contactez-nous

Si vous souhaitez plus de renseignements sur notre association ou sur ce guide, vous pouvez nous contacter :

Téléphone : 07 76 80 93 49

Email : ensemblevivonsversailles.asso@gmail.com

Web : ensemblevivonsversailles-asso.fr

